



**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 11 AVRIL 2022**

**RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 11 D'APRILE DI U 2022**

**RAPPORT DE LA PRESIDENTE**

**RAPORTU DI A PRESIDENTE**

**Objet :** **vote du Budget Primitif 2022.**  
**Ughjettu :** ***votu di u Bugattu primitivu 2022.***



## **NOTE DE SYNTHESE BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Budget Primitif 2022 de l'Agence du Tourisme de la Corse est présenté sous la matrice comptable M57 applicable aux Collectivités Territoriales Uniques et à leurs Etablissements Publics depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il a été élaboré conformément aux orientations budgétaires présentées lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'Agence du 10 mars 2022, et s'inscrit, cette année encore, dans un souci de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en poursuivant la transformation vertueuse du territoire en destination touristique durable par un processus de transition écologique, numérique et réglementaire impactant de manière profonde l'industrie touristique insulaire.

Les enjeux du tourisme de l'île ont pour but d'asseoir un développement, économiquement viable, socialement responsable et bien entendu, soutenable en préservant la ressource naturelle.

Les financements prévus par le plan de relance seront mobilisés pour financer des actions dont les objectifs seront d'atténuer les effets de la crise sanitaire sur l'activité touristique.

En matière d'investissement, les soutiens de l'établissement s'inscrivent dans les axes du règlement des aides au tourisme 2022-2027 qui, pour mémoire, priorise les projets de nature à étaler dans le temps et dans l'espace l'activité et qui encourage les investissements professionnels par le biais du dispositif d'avances remboursables mis en place depuis 2010.



En matière d'actions de promotion, celles-ci seront renforcées et chercheront, par effet de levier, à maximiser les partenariats. Les formes d'action viseront à accentuer l'attractivité touristique sur l'avant et l'après-saison estivale, mais aussi à positionner clairement la Corse en tant que destination préservée d'île verte en Méditerranée.

En matière d'observation touristique, les actions porteront notamment sur les marchés émetteurs (scandinave, allemand, britannique, néerlandais, autrichien), l'analyse des données permettant l'élaboration des cahiers du tourisme et le suivi conjoncturel (hébergements et activités, transports ...).

Comme indiqué supra, en matière de frais de fonctionnement de l'établissement, l'Agence du Tourisme se conformera parfaitement aux instructions générales de la Collectivité de Corse en s'inscrivant, cette année encore, dans une logique de quasi-stabilité.

## I – RESSOURCES 2022

Le budget initial, acte qui traduit en termes financiers la politique et les objectifs poursuivis par l'établissement, a été construit en tenant compte du contexte économique national et local.

Le niveau prévisionnel de l'équilibre global du budget a été arrêté sur la base des recettes avérées ou fortement probables.

Les moyens financiers prévisionnels dont disposera l'Agence du Tourisme de la Corse pour l'année 2022 proviendront de la Collectivité de Corse, de ressources complémentaires, dont des fonds européens, et du report des résultats de l'exercice précédent.

**Le concours financier de la Collectivité de Corse** s'inscrit dans le cadre du plan Rilanciu avec des dotations en Autorisations de Programmes (AP) et en Autorisations d'Engagement (AE) et en Crédit de Paiement (CP) de :

**Investissement :**

AP : 4 000 000 €

CP : 4 500 000 €

**Fonctionnement :**

AE : 11 396 000 €

CP : 11 196 000 €



**Les ressources complémentaires** s'élèvent à la somme **de 3 678 000 €** et se décomposent comme suit :

- Plan React UE : 3 370 000 € destinés au déploiement de l'écolabel européen, à la promotion de la destination corse et à l'investissement (écosystème digital, plate-forme numérique...);
- Programme de coopération Winter Med, 163 000 € ;
- Participation des professionnels (salons) et des Offices du Tourisme (SITTCO) pour l'année 2022, 26 000 € ;
- Convention entre l'ATC et l'ADEME pour le co-financement :
  - o D'un poste de chargé de mission Tourisme Durable (créé par délibération ATC/CA/4/3 en date du 28 octobre 2019), 24 000 € ;
  - o Ecolabel européen participation financière de 20 000 € ;
- Banque des Territoires, 25 000 € co-financement AMO chaîne hôtelière ;
- Indemnités journalières de Sécurité Sociale et de Prévoyance, 50 000 €.

Le Budget Primitif de l'ATC intègre aussi, comme pour l'exercice précédent, **le report des résultats** constatés lors du vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2021 à savoir :

- Excédent cumulé de Fonctionnement : **2 369 021,03 €**
- Excédent cumulé d'Investissement : **366 210,47 €**

Ces reports participent à l'équilibre du budget.

#### **MONTANT TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES DU BUDGET PRIMITIF 2022 (HORS OPERATIONS D'ORDRE)**

Origine	Investissement	Fonctionnement	Totaux
Collectivité de Corse	4 500 000,00 €	11 196 000,00 €	15 696 000,00 €
Recettes complémentaires	720 000,00 €	2 958 000,00 €	3 678 000,00 €
Résultat reporté	366 210,47 €	2 369 021,03 €	2 735 231,50 €
<b>Totaux</b>	<b>5 586 210,47 €</b>	<b>16 523 021,03 €</b>	<b>22 109 231,50 €</b>



## II – DEPENSES ET CHARGES 2022

### **A/ INVESTISSEMENT**

#### **I - PROJETS STRUCTURANTS : 716 000 €**

Ce volet est orienté vers les porteurs de projets publics et privés. Il se réfère à l'axe I du règlement des aides au Tourisme.

Dans l'esprit du PADDUC, il s'agit ici d'articuler l'action de la Collectivité de Corse avec celle des territoires, communes et intercommunalités, dans une logique de territorialisation d'une politique publique du tourisme à la recherche d'équilibres stratégiques de répartition des flux dans le temps et dans l'espace.

A l'appui de cette politique publique, il convient de soutenir :

- L'organisation et la structuration de territoires de projets dans le cadre d'une architecture s'appuyant sur le réseau des Offices de Tourisme de Corse et la mise en œuvre de contrats de développement territorialisés ;
- L'aménagement des territoires touristiques à travers les investissements structurants permettant une valorisation de l'offre patrimoniale, culturelle, de pleine nature sur les espaces ruraux, montagnards et littoraux avec, entre autres, le soutien à la transition écologique du nautisme.

#### **II – AIDES DIRECTES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : 3 370 000 €**

Ces aides, détaillées dans l'axe II du règlement des aides au tourisme, sont destinées aux entreprises du tourisme avec l'objectif d'améliorer l'offre, notamment l'hébergement et les activités de loisirs naturels et culturels qui sont un élément fort de développement touristique durable pour notre territoire doté d'atouts préservés et diversifiés.

Ces activités correspondent aux tendances fortes de la demande touristique et présentent également un intérêt stratégique pour attirer un flux touristique hors saison estivale et hors des bassins et lieux les plus fréquentés permettant de mieux irriguer l'espace tout au long de l'année.

Les entreprises touristiques bénéficieront de soutiens financiers en adéquation avec la nature de leurs investissements, notamment pour les investissements des entreprises rurales, des démarches de labellisation, du soutien aux activités de loisirs et à l'événementiel ainsi qu'au tourisme d'affaires.



Cette année, les crédits inscrits sur cette ligne intègrent également le financement de l'appel à projet TPE/PE prévu par le plan Rilanciu pour aider à la reprise économique du tourisme, ainsi que les financements dans le cadre du plan React EU.

### **III - DISPOSITIF AVANCES REMBOURSABLES : 1 500 000 €**

Le dispositif des « avances remboursables » soutenant les investissements des structures touristiques par le financement de travaux de modernisation, d'extension voire de création en mobilisant des outils financiers comme les prêts à taux zéro ou le crédit-bail (axe II du règlement des aides au tourisme), se poursuit.

Compte tenu de l'effet de levier et de la réussite de cette mesure qui participe de la montée en qualité de l'offre, il convient de mobiliser a minima 1 500 000 euros en 2022 (solde de la convention de 4 millions d'euros sur trois ans ratifiée le 19 novembre 2020 avec la CADEC, organisme financier chargé de la gestion du fonds pour l'octroi de prêts à taux 0 aux entreprises du secteur du tourisme corse).

### **IV - INGENIERIE ET INNOVATION NUMERIQUE : 200 210.47 €**

Ce volet correspond à l'axe IV du règlement des aides au tourisme et intègre à la fois l'aide au conseil, à l'ingénierie projet et les soutiens aux actions innovantes engagées par les porteurs de projets.

Le soutien à l'ingénierie est complémentaire du soutien aux investissements afin de faciliter l'accompagnement des projets, mais aussi leur émergence, conception, mise en œuvre et mise en marché.

Le financement d'études étant aussi complété par le conseil technique des agents de l'Agence du Tourisme de la Corse, au gré des thématiques.

### **VI - INVESTISSEMENT PROPRE : 464 000 €**

Cette enveloppe budgétaire est réservée ;

- A l'évolution de l'infrastructure technique de l'ATC (sauvegarde et sécurité) ;
- A la création de la plateforme de dématérialisation de gestion en ligne des demandes d'aides ;
- Au renouvellement de licences (SITTCO...) ;
- A l'acquisition de matériels informatiques et de mobilier de bureau.



Les recettes proviennent du produit des amortissements (139 289.93 €) et du prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (324 710.07 €).

## **B/ FONCTIONNEMENT**

### **I - FONCTIONNEMENT PROPRE DE L'ETABLISSEMENT : 5 507 521 €**

En matière de frais de fonctionnement de l'établissement, l'Agence du Tourisme de la Corse poursuit ses objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement récurrents et de masse salariale.

L'enveloppe dédiée au fonctionnement propre de l'établissement est destinée à financer :

- Les frais de personnel qui s'élèvent à 4 646 000 €. Ils comprennent les salaires et charges sociales patronales de l'ensemble du personnel permanent, du poste en CDD sur 3 ans cofinancé avec l'ADEME, des quatre contrats d'apprentissage, des CDD pour surcroît d'activité ou de remplacements de salariés absents pour maladie, mais aussi le coût d'un départ à la retraite qui aura lieu en 2022 (voir annexe I).
- Les frais généraux de fonctionnement qui s'élèvent à 861 521 € nécessaires au fonctionnement courant de l'établissement (loyer, télécommunications, assurances, fournitures administratives, entretien ...).

### **II - PROMOTION TOURISTIQUE : 8 600 000 €**

L'offre de notre destination qui est essentiellement familiale et indépendante n'a que très rarement la masse critique pour se promouvoir. L'effort public est donc déterminant et nécessite des moyens financiers conséquents.

Dans un environnement de concurrence exacerbée, il est essentiel d'amplifier nos actions et modes opératoires pour la promotion de la destination afin de répondre aux enjeux majeurs posés par la crise sanitaire et aux nouvelles attentes des clientèles post Covid.

Ces actions auront pour but de conforter la destination sur l'ensemble des marchés et filières afin de stabiliser l'attractivité de l'île, mais aussi d'accentuer la désaisonnalisation.

Des priorisations budgétaires sur le volet promotionnel doivent accompagner ces objectifs déterminant pour l'avenir.

Des actions promotionnelles exceptionnelles seront entreprises de façon ciblées et réactives afin de renforcer l'attractivité de l'île et de ses territoires. Ces actions

seront menées en partenariat avec des acteurs privés et publics, notamment les OT. Le marketing digital sera privilégié ainsi que le social média.

### **III - CENTRE DE RESSOURCES : 479 500 €**

Concernant le centre de ressources, l'année 2022 verra la poursuite via la mission d'observation touristique, des travaux d'études qui porteront notamment sur les marchés émetteurs (scandinave, allemand, britannique, néerlandais, autrichien), l'analyse des données permettant l'élaboration des cahiers du tourisme et le suivi conjoncturel (hébergements et activités, transports ...).

L'observation portera sur :

- Le suivi conjoncturel précis du phénomène touristique ;
- La poursuite de la construction d'indicateurs socioéconomiques mesurant les impacts du tourisme ;
- La mise en œuvre d'enquêtes quantitatives et qualitatives (évolution des comportements de consommation et acceptabilité...) ;
- La poursuite de la structuration du territoire s'appuyant sur un système partagé d'informations touristiques (SITTCO) avec les échelons intercommunaux issus de la loi NOTRe.

Le budget intègre le coût de la réalisation de l'ensemble de ces enquêtes, études et analyses qui servent de références statistiques et informationnelles aux acteurs du tourisme dans leur prise de décision.

Le budget fonctionnement du Centre de ressources est impacté aussi par les coûts d'hébergement et de maintenance des sites internet de l'ATC.

### **IV - AIDES A L'ARMATURE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE ET PROGRAMMES DE COOPERATION UE : 1 272 000 €**

Cette enveloppe budgétaire comprend :

- Les aides directes aux Offices de Tourisme classés et non classés de Corse selon les dispositions prévues au règlement des aides au tourisme (axe I – mesure 1.1) au travers d'une grille d'analyse multicritères, notamment avec une majoration pour ceux non pourvus de façade littorale ;
- Le soutien prévu également au règlement des aides à la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative au travers d'un programme d'actions concertées ;
- Les actions d'accompagnement de structuration de l'offre en lien avec les OT dans le cadre des contrats de développement territorialisés (axe I-mesure 1.2)



- Le soutien à l'organisation d'événements et d'animations sur les territoires dès lors qu'ils sont en phase avec les objectifs stratégiques retenus et contribuent à une fréquentation désaisonnalisée.

## BUDGET PRIMITIF 2022 - VUE D'ENSEMBLE

	Investissement		Fonctionnement		Taux	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		366 210,47		2 369 021,03		2 735 231,50
Opérations réelles	6 250 210,47	5 220 000,00	15 859 021,03	14 154 000,00	22 109 231,50	19 374 000,00
Opérations d'ordre	1 199 870,90	1 863 870,90	1 863 871,00	1 199 870,90	3 063 741,90	3 063 741,80
Total	7 450 081,37	7 450 081,37	17 722 892,03	17 722 891,93	25 172 973,40	25 172 973,30

